



ASSOCIATION SUISSE  
DES VIGNERONS-ENCAVEURS INDEPENDANTS  
SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG  
DER SELBSTEINKELLERNDEN WEINBAUERN  
ASSOCIAZIONE SVIZZERA  
VITICOLTORI-VINIFICATORI

## RECOMMANDE

Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Chef du DEFR  
Palais fédéral  
3003 Berne

Satigny, le 30 juillet 2024

### **Concerne: colère paysanne - après les paroles, nous attendons des actes!**

Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin,

Vous avez déclaré comprendre la colère paysanne et pourtant le monde paysan attend toujours les actes qui doivent suivre les paroles. Nous sommes des paysan·nes de la vigne et notre colère gronde depuis plus de 6 ans contre ce contrôle de cave inadapté. Nous vous avons écrit à plusieurs reprises, sans aucun résultat.

Cette année 2024 est particulièrement difficile pour les vigneron·s-encaveurs: grêle, intempéries, mildiou et nuisibles ont fait d'énormes dégâts et mettent en péril de nombreuses exploitations. Et en parallèle la charge administrative ne diminue pas, bien au contraire, elle augmente grâce au zèle procédurier et au manque de conciliation de vos services de l'OFAG.

Après des années de blocage - soi-disant à cause de nos recours juridiques - l'OFAG a enfin ouvert les négociations. La première séance a eu lieu le 18 juin 2024 en présence de Mme Katia Ziegler directrice du Contrôle Suisse du Commerce des Vins (CSCV), ainsi que des représentants de la branche viti-vinicole. Ces derniers ont réitéré leur soutien à nos demandes, comme lors de la consultation en 2017. Nous sommes venus à la séance avec des propositions concrètes de simplification comptable, des documents sur lesquels baser la discussion.

En plus d'être proactifs, dès l'annonce de la négociation, **nous avons fait preuve d'ouverture et de bonne volonté**. En effet, comme vous pouvez le lire sur notre site [www.asvei.ch](http://www.asvei.ch), depuis mai 2024 nous conseillons à nos membres d'accepter la visite des contrôleurs, mais de leur livrer les données requises sous une forme adaptée à la taille modeste de nos exploitations. De plus, nous leur conseillons de régler les factures et rappels, malgré le fait que les montants facturés pour le contrôle sont également en litige.

Nous pensions que nos gestes aideraient à la sérénité des discussions, mais **le CSCV a adopté la stratégie inverse en optant pour la provocation**: trois jours après notre première séance, le CSCV a envoyé à de nombreux vigneron·s-encaveurs un "Avertissement" assorti d'émoluments pour "absence de déclaration d'inventaire etc." alors même qu'un point central de la négociation en cours porte sur les documents et déclarations exigés. Les vigneron·nes concerné·es n'ont qu'une voie de



ASSOCIATION SUISSE  
DES VIGNERONS-ENCAVEURS INDEPENDANTS  
SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG  
DER SELBSTEINKELLERNDEN WEINBAUERN  
ASSOCIAZIONE SVIZZERA  
VITICOLTORI-VINIFICATORI

recours auprès de l'OFAG et l'avance de frais s'élève à CHF 500.- par recourant·e. Dans le même temps, le CSCV a envoyé de nombreux "Derniers rappels" augurant de procédures de poursuites supplémentaires, alors même que les montants facturés pour les contrôles sont également en discussion. Encore de la paperasse et des frais supplémentaires!

Un des principes élémentaires de toute négociation est **d'éviter tout acte susceptible d'envenimer les discussions**. L'attitude belliqueuse du CSCV est indigne. L'OFAG en tant que garant de la négociation et en tant que mandant, aurait dû rappeler le CSCV à l'ordre. Mais au lieu de cela il botte en touche en se cachant derrière un commode paravent de prétextes procéduriers.

La situation est kafkaïenne: à chaque nouvelle étape une nouvelle salve de paperasse et de frais s'abat sur nous. Nous nous battons contre la surcharge administrative, mais le seul langage que votre administration connaît c'est la guerre des courriers recommandés, des formulaires inadaptés et des procédures juridiques.

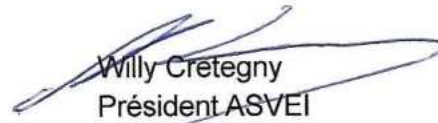
Notre résistance au contrôle de cave n'est pas une lubie de quelques allumés du sécateur. Nos revendications sont une question de bon sens terrien: **nous ne sommes pas des négociant·es, mais des paysan·nes de la vigne**, et ne devrions pas être soumis à un organisme qui contrôle "le commerce des vins".

Vous dites comprendre la colère paysanne - mais en tant qu'ex-vigneron vous devriez comprendre encore mieux la nôtre de colère, qui gronde depuis plus de 6 ans contre ce contrôle de cave inadapté. **Nous attendons de vous que des actes suivent vos paroles**: que vos services de l'OFAG mettent tout en œuvre pour alléger la charge administrative des petites exploitations. Et dans l'affaire qui nous occupe, que l'OFAG joue son rôle de garant des négociations, en exigeant du CSCV **un moratoire sur toutes les procédures en cours à l'encontre des vignerons-encaveurs indépendants**, et ce tant que les négociations seront en cours.

Notre combat est également politique, nous luttons pour que les spécificités de notre métier soient reconnues dans la législation. En 2023, le Conseil national a accepté le postulat 21.4446 "*Simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves*" à une nette majorité et le Conseil fédéral va devoir se prononcer prochainement. En mai 2024, la motion 24.3375 "*Vignerons-encaveurs. Pour des contrôles de cave non bureaucratiques et adaptés à la profession*" a été acceptée par le Conseil des Etats et elle passera prochainement au Conseil National. Les deux chambres nous soutiennent et pourtant rien ne bouge. **Nous vous prions instamment de soutenir nos revendications et accélérer le traitement de ces dossiers par le Conseil fédéral.**

Dans l'attente de votre réponse active, je reste à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Avec ma considération distinguée,

  
Willy Crétigny  
Président ASVEI

Annexe: copie de notre courrier à Mme Katia Ziegler, directrice du Contrôle Suisse du Commerce des Vins  
Lien: conseils de l'ASVEI aux vignerons-encaveurs indépendants [www.asvei.ch/FR/lettres-type.html](http://www.asvei.ch/FR/lettres-type.html)